

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

A R R E T E

Direction de l'Architecture
et de l'Urbanisme

DAU/SP 1

Le Ministre de l'Equipement,
des Transports et du Tourisme,
Le Ministre de l'Environnement,

- VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, et en particulier son article 4, modifiée par la loi n° 67-1174 du 28 décembre 1967 ;
- VU le décret n° 69-607 du 13 juin 1969 portant application de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;
- VU le décret en date du 27 juillet 1992 portant classement parmi les sites du département d'Ille-et-Vilaine du site formé par le front de mer entre les pointes de La Haye et de la Garde Guérin sur la commune de Saint-Briac ;
- VU la délibération du 30 mars 1990 du conseil municipal de Saint-Briac ;
- VU l'avis émis le 19 juin 1990 par la commission départementale des sites, perspectives et paysages du département d'Ille-et-Vilaine ;
- CONSIDERANT que les cinq secteurs formés sur la commune de Saint-Briac par le front de mer entre les pointes de La Haye et la Garde Guérin constituent un site pittoresque dont la préservation revêt un caractère d'intérêt général au sens de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930 ;

A R R E T E N T :

ARTICLE 1er : Sont inscrits à l'Inventaire des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque du département d'Ille-et-Vilaine les cinq secteurs formés sur la commune de Saint-Briac par le front de mer entre les pointes de La Haye et de la Garde Guérin et délimités comme suit, conformément à l'extrait de la carte I.G.N. au 1/25.000ème annexé au présent arrêté :

Secteur n° 1 - section BB :

parcelle n° 15.

Secteur n° 2 - section BB :

parcelles n°s 28, 29, 30 et 31.

.../...

Secteur n° 3 - section BB :

- la partie de la parcelle n° 3a, comportant les 2 bâtiments et délimitée par un trait pointillé
- la partie de la parcelle n° 5a située à l'Ouest d'une ligne droite fictive située à 50 mètres de la limite Est de cette parcelle et traversant la totalité de celle-ci.

Secteur n° 4 - section BB :

- la partie de la parcelle n° 7a délimitée par :

- 1- le domaine public maritime
- 2- une ligne droite fictive située dans le prolongement du pignon Ouest du bâtiment et traversant la totalité de la parcelle n° 7a
- 3- la limite entre les parcelles n°s 7a et 21
- 4- une ligne droite fictive parallèle à la première, située à l'Est de celle-ci, distante de 70 mètres, et traversant la totalité de la parcelle n° 7a.

Secteur n° 5 - section AA :

parcelles n°s 11, 10, 7, 8, 9c

partie de la parcelle n° 9b située à l'Est de la ligne fictive ainsi définie du Sud vers le Nord :

- ligne droite fictive située dans le prolongement de la façade du bâtiment situé le plus au Sud sur la parcelle n° 9b, entre la limite Ouest de la parcelle n° 11 et l'angle Sud-Ouest du bâtiment
- ligne droite fictive joignant l'angle Sud-Ouest de ce bâtiment à l'angle Nord-Ouest de la grange située sur la parcelle n° 9b
- une ligne sinueuse fictive suivant la ligne pointillée du cadastre et contournant au Sud, à l'Ouest et au Nord le bâtiment principal situé au Nord de la parcelle n° 9b
- la voie non cadastrée située entre la parcelle n° 5 et les parcelles n°s 7, 8, 9 et 10.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié au Préfet de la région Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine et au Maire de la commune de Saint-Briac qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

01 SEP. 1993

Fait à PARIS LA DEFENSE, le

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur de l'Architecture et de l'Urbanisme

Jean FRESAULT

Pour ampliation :

Le Chargé du Bureau des Sites
et des Ensembles Urbains Protégés

Thierry LEMOINE

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS 311

11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

1. The first part of the course deals with the mechanics of particles and rigid bodies. This includes the study of Newton's laws of motion, conservation of energy and momentum, and the dynamics of rotating bodies. The second part of the course covers the mechanics of fluids and gases, including the study of hydrostatics, hydrodynamics, and the kinetic theory of gases. The third part of the course deals with the mechanics of solids, including the study of stress, strain, and the properties of materials. The fourth part of the course covers the mechanics of celestial bodies, including the study of gravitation, orbital mechanics, and the motion of planets and stars. The fifth part of the course deals with the mechanics of deformable bodies, including the study of elasticity and the properties of materials under stress. The sixth part of the course covers the mechanics of fluids and gases, including the study of hydrostatics, hydrodynamics, and the kinetic theory of gases. The seventh part of the course deals with the mechanics of solids, including the study of stress, strain, and the properties of materials. The eighth part of the course covers the mechanics of celestial bodies, including the study of gravitation, orbital mechanics, and the motion of planets and stars. The ninth part of the course deals with the mechanics of deformable bodies, including the study of elasticity and the properties of materials under stress. The tenth part of the course covers the mechanics of fluids and gases, including the study of hydrostatics, hydrodynamics, and the kinetic theory of gases.

11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1